



## AVEC 65 ANS D'ENGAGEMENT, LE SIM FÉDÈRE ET DÉFEND LES INDUSTRIES MALGACHES.

Créé en 1958, le Syndicat des Industries de Madagascar est une association à but non lucratif ayant pour objet l'étude, la préservation des droits et la défense des intérêts professionnels, économiques, financiers, commerciaux et sociaux des industries et des activités qui leur sont connexes ayant leur siège social à Madagascar.

### QUI SOMMES-NOUS ?

Le SIM a pour mission de regrouper, promouvoir et défendre les entreprises industrielles malgaches, en favorisant leur croissance dans un cadre éthique et professionnel. Nous accompagnons nos entreprises membres pour les aider à se développer et à s'adapter aux évolutions du marché. Leur fournir les outils nécessaires pour renforcer leur compétitivité tout en garantissant un développement durable et respectueux de l'environnement.

### MISSIONS DU SIM

Aujourd'hui, le SIM rassemble **167 entreprises membres**, un chiffre en constante progression, reflétant la dynamique et la diversité de l'industrie malgache. Nos membres évoluent dans des secteurs variés tels que :



### AVANTAGE D'ETRE MEMEBRE

Rejoindre le SIM, c'est bénéficier des informations en temps réel sur le cadre juridique, fiscal, le climat des affaires et les opportunités professionnelles. C'est également profiter de la transmission et du suivi des demandes auprès des autorités et des établissements publics. En intégrant le SIM, les entreprises ont aussi l'opportunité d'accéder à un vaste réseau de partenaires internationaux et à une solide communauté d'entreprises, favorisant les échanges et les collaborations à l'échelle régionale et mondiale.

## LE LABEL “MALAGASY NY ANTSIKA”

« Malagasy ny Antsika » est une marque propriété du SIM, apposée sur les produits et services de nos membres ayant été soumis à un audit de qualité par le BNM (Bureau de Normalisation de Madagascar).

MALAGASY  
NY ANTSIKA



Il est destiné aux entreprises industrielles, agricoles, artisanales et de services membres du SIM opérant à Madagascar.

**POUR QUI ?**

**QUELLES SONT LES  
CONDITIONS  
D'ÉLIGIBILITÉ ?**

- ✔ Produits ou services fabriqués/ fournis localement
- ✔ Respect des normes réglementaires
- ✔ Un taux de valeur ajoutée d'au moins 20 %

**COMMENT RECONNAÎTRE  
UN PRODUIT LABELLISÉ  
“MALAGASY NY ANTSIKA” ?**

Repérez le logo “Malagasy Ny Antsika” sur l’emballage.



Les formulaires d’adhésion au SIM ainsi que ceux pour la demande de labellisation sont accessibles en ligne à l’adresse :  
<https://simmadagascar.mg/publications/documentations/>